

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau Master et Doctorat

DGESIP/A3

Nº2010-995

Affaire suivie par Micheline NGUYEN Tél.: 01 55 55 63 08 Fax: 01 55 55 69 69

Courriel: micheline.nguyen @education.gouv.fr

1, rue Descartes 75231 Paris cedex 05 Paris le - 4 NOV. 2010

Le Directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

à

Monsieur le Président de la Conférence des Présidents d'université

Objet : Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES)

Par courrier en date du 24 décembre 2008, j'ai appelé votre attention sur la nécessité du soutien de la CPU en faveur du CLES afin que son développement soit assuré de manière mutualisée.

L'exigence d'une certification en langue vivante pour l'accès aux métiers de l'enseignement, à compter de la rentrée 2011, va encore contribuer à l'essor du CLES. Dans ce contexte, il conviendrait que les universités se saisissent de cet outil qui est historiquement le leur, pour certifier la maîtrise d'une langue étrangère, élément désormais indispensable de toute formation de l'enseignement supérieur.

Les atouts du CLES sont incontestables : gratuité ou faible coût du dispositif pour les étudiants, certification complète garantissant un niveau de langue aligné sur le cadre européen commun de référence...

Toutefois, sa gestion reste fragile car elle repose essentiellement sur l'engagement de deux enseignantes de langues, Mme Maurer et Mme Olive, mises à disposition par leurs universités respectives, Lyon 2 et Aix-Marseille 1.

Il serait donc souhaitable que la coordination et le développement du CLES soient assurés de manière mutualisée par un dispositif inter-universitaire qui pourrait être placé sous l'égide de la CPU.

Je vous remercie de bien vouloir me faire connaître la position de la CPU sur ce sujet.

Le Directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Patrick HETZEL